



Délibération du Conseil Communautaire

- Le jeudi 20 mars 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Allemans sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire- Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier - Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin -Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier - Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour-Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Pascal Devars – Lisa Boyer- Corinne Ducoup – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Christine Laurent – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud -Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Laurent Casanave Catherine Esculier à Allain Tricoire Philippe Chotard à Christophe Gontier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour

DELIBERATION N° 2025 /37 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 20 MARS 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Affectation des résultats du budget Principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget principal 2025 les résultats cumulés suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		284 377,15	597 098,29		597 098,29	284 377,15
Opérations de l'exercice	11 900 643,38	12 987 430,82	4 868 575,21	4 708 320,82	16 769 218,59	17 695 751,64
TOTAUX	11 900 643,38	13 271 807,97	5 465 673,50	4 708 320,82	17 366 316,88	17 980 128,79
Résultats de clôture		1 371 164,59	757 352,68			613 811,91
Restes à réaliser			425 784,21	1 001 316,80	425 784,21	1 001 316,80
TOTAUX CUMULES	11 900 643,38	13 271 807,97	5 891 457,71	5 709 637,62	17 792 101,09	18 981 445,59
RESULTATS DEFINITIFS		1 371 164,59	181 820,09			1 189 344,50

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-recettes de fonctionnement : 12 987 430,82 €

-dépenses de fonctionnement : 11 900 643,38 €

Résultat de l'exercice : + 1 086 787,44 €

-résultat 2023 reporté : + 284 377,15 €

Résultat de clôture : + 1 371 164,59 €

En plus de ce résultat, il convient de reprendre dans le budget principal 2025 les résultats cumulés du budget annexe ZAE de Villeteureix, clôturé le 31/12/2024, qui s'élèvent à :

-Excédent de fonctionnement : 12,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-recettes d'investissement : 4 708 320,82 €

-dépenses d'investissement : 4 868 575,21 €

Résultat de l'exercice : -160 254,39 €

-résultat 2023 reporté : - 597 098,29 €

Résultat de clôture : - 757 352,68 €

Ce résultat déficitaire est atténué par les restes à réaliser :

Restes à réaliser 2024 :	En dépenses : - 425 784,21 €
	En recettes : + 1 001 316,80 €
	Cumulés : + 575 532,59 €
Résultat définitif – besoin de financement :	- 181 820,09 €

Il convient de combler le déficit d'investissement d'un montant de 181 820.09 € par prélèvement sur le résultat de fonctionnement, par le biais d'une inscription au compte 1068. Il est toutefois possible d'affecter au compte 1068 plus que nécessaire à combler le besoin de financement. Il est proposé d'augmenter l'inscription du montant de l'emprunt « de précaution » qui a été levé en 2024 pour 245 000 €, comme proposé sur la note de présentation des CFU 2024.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget principal 2025 les résultats 2024 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté :	757 352,68 €
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté :	426 820,09 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté :	944 356,78 €
--	--------------

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 50
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publié le 31-03-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance
du 20 mars 2025
Murielle Cassier**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/03/2025 20:44:47